N° 121-31-B

DEMANDE DE RECTIFICATION EN VUE DE SUPPRIMER LE DOUBLE TIRET DANS LES ACTES DE L'ETAT CIVIL

(majeur)

A l'attention du Service central d'état civil (SCEC/EXP) [1]
11 rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

Identité du demandeur
NOM de famille :
Prénom(s) :
Adresse :
N° de téléphone :
Adresse email :

Référence des actes de l'état civil dont la rectification est demandée
☐Acte de naissance - Date et lieu de naissance :
☐Acte de mariage - Date et lieu du mariage :
Nom des époux :

Date :

Signature :

Par la présente, le soussigné demande à ce que le ou les actes de l'état civil ci-dessus soient rectifiés en ce que le « double tiret » séparant les vocables formant son nom soit remplacé par un simple espace[2].

---

(1) Si la naissance a eu lieu en France, la demande est à adresser à la mairie du lieu de naissance

(2) Conformément à la circulaire CIV/14/10 du 25 octobre 2011, le double nom, dont les vocables seront séparés par un simple espace, sera, dans les actes d'état civil du ou des titulaire(s), suivi de l'indication (1re partie :...2nde partie :…) dûment complétée.

Le demandeur doit joindre : photocopie d'une pièce d'identité et du livret de famille, copie intégrale de son acte de naissance, copie intégrale de son acte de mariage.